

Enquête Publique concernant le Projet de Création d'une unité de traitement des eaux usées des Ménuires et Val Thorens

Commune de LES BELLEVILLE 73440

Procès-verbal des observations

1. QUESTIONS DU PUBLIC

Vous trouverez en annexe une série de questions du public dont je vous serai gré de faire vos commentaires (Mails ou lettres de M. Auguste STEVENIN, Mme Celina RICHEL, Mme Donatienne THOMAS, Maire de St Jean de Belleville, M. Jean Marc MURAZ, Président des Eaux de Moyenne Montagne).

2. MES QUESTIONS

Question N°1) Lors de la visite des lieux de construction de la STEP, j'ai constaté que les travaux d'aménagement avaient commencé.

Quel est le service de l'état qui vous a donné l'autorisation ?

Quelles sont les raisons qui vous ont contraints de démarrer les travaux avant l'enquête publique ?

Question N°2) Addendum du 27 03 2017, pages 27 et 28 il est écrit :

Concernant le niveau de traitement de la nouvelle station d'épuration, il peut être envisagé pendant la période d'arrêt de la galerie de la Coche, un fonctionnement plus intensif de l'installation et une augmentation de l'utilisation des réactifs.

Dans ce cas de figure, il est proposé :

- D'injecter de la soude en tête de station afin de maintenir un pH optimal des effluents et permettre ainsi une nitrification optimisée. En haute saison hivernale, le coût d'un tel traitement serait de l'ordre de 20 000 € ;
- D'augmenter la dose d'injection de chlorure ferrique pour abattre une pollution plus importante sur l'étape de décantation primaire. En haute saison hivernale, le coût d'un tel traitement serait de l'ordre de 10 000 € ;

- D'augmenter la dose d'injection de polymère pour abattre une pollution plus importante sur l'étape de décantation primaire. En haute saison hivernale, le coût d'un tel traitement serait de l'ordre de 10 000 €.
- D'augmenter le temps d'aération des bio filtres. Cela engendrerait une consommation électrique supplémentaire. En haute saison hivernale, le coût de cette surconsommation serait de l'ordre de 5 000 €.

Ces propositions seront-elles appliquées dès le démarrage de la STEP?

Question N°3) : Quel est le moyen d'information utilisé par EDF pour prévenir la commune de la fermeture du canal de la Coche ? Comment la commune informe-t-elle l'exploitant de la STEP ?

Question N°4) : Quelle organisation sera mise en place pour concilier les deux questions précédentes ?

Question N°5) : L'installation de désodorisation utilise des agents chimiques (acides et eau de javel) dont un mélange accidentel produit du chlore gazeux très toxique.

Y a-t-il déjà eu des accidents dans les STEP utilisant ce procédé ?

Question N°6) une campagne de mesures de bruit et d'odeurs a-t-elle été prévue au démarrage de la future STEP en période de haute activité touristique ?

Question N°7) : Installation de traitement par rayons Ultra-Violets des Eaux Epurées sortant de la STEP.

Quel est le montant de l'investissement ?

Question N°8) Pourriez vous me donner une copie de l'avis de l'ARS concernant le projet de la future STEP ?

Le Commissaire Enquêteur
J.M.CHARRIERE